



**PDALHPD - convention de partenariat entre
ÉS Énergies Strasbourg, le Département et
l'association AVA habitat et Humanisme pour le
soutien à une opération de logements adaptés
pour des ménages défavorisés à Kaltenhouse**

Rapport n° CP/2015/592

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

La convention de coopération pour le développement durable de l'Alsace, signée entre le Département, ÉS Énergies Strasbourg et EDF cible notamment des actions de rénovation du patrimoine du Conseil Départemental, des actions dans le domaine de la précarité énergétique, l'étude et le développement d'énergies renouvelables innovantes ou d'équipements innovants en lien avec l'énergie, la création de logements aidés dans les bâtiments anciens et enfin la réhabilitation de logements locatifs aidés. L'aide financière du groupe EDF et ÉS Énergies Strasbourg sur ces programmes est de 1 060 000€.

La fourniture de poêles à bois pour 23 ménages du terrain dit d'aviation de Kaltenhouse, fait l'objet d'une aide de 20 % du coût total de la part d'ES, soit 6 292,47 € HT, qui sera formalisée par la signature d'une convention entre ES et l'association AVA en présence d'un élu représentant le Département.

Le présent rapport vise à inscrire cette opération dans le partenariat piloté par le Département.

Le Conseil Général a adopté l'agenda 21 du Bas-Rhin en 2006 et décidé en 2012 de mettre en œuvre un plan climat énergie territorial (PCET) avec pour objectif de faire preuve d'exemplarité et d'agir dans le cadre de ses compétences départementales.

Depuis 2009, le Conseil Général s'est donné comme objectif de réduire de 20% les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du patrimoine immobilier départemental, et de s'inscrire dans une logique d'incitation et d'assistance vis-à-vis des partenaires.

Par ailleurs, le programme départemental « Réduire sa facture d'eau et d'énergie chez soi » adopté le 22 octobre 2012 prévoit un plan d'action global qui vise à anticiper des évolutions radicales de la société qui est appelée à rentrer dans une phase de transition écologique mais aussi économique et humaine. Ces actions visent à accélérer et accompagner cette amplification de la lutte contre la précarité énergétique, en phase avec les politiques nationales esquissées actuellement. Elles ciblent plus spécifiquement les habitants, les travailleurs sociaux et les artisans.

En matière d'habitat, l'Etat et le Département ont fait de cette thématique une priorité qui s'est concrétisée par l'élaboration en commun de leur premier **Plan Départemental de l'Habitat 2010-2015**. L'élaboration de ce plan a permis d'initier une démarche dynamique et participative en mobilisant et en mettant en réseau l'ensemble des acteurs de l'habitat.

Au-delà d'un diagnostic partagé, les orientations ont été territorialisées de façon à répondre aux enjeux de l'habitat sur les différents territoires du Bas-Rhin.

Le Département a signé le 28 novembre 2013 une convention de coopération pour le développement durable de l'Alsace, avec ES (Electricité de Strasbourg) et EDF (Electricité de France). Cette convention 2012-2014 fait suite à la première convention de Coopération pour le Développement Durable de l'Alsace 2009-2012, signée le 8 décembre 2009 entre EDF – ES Energies et le Conseil Général. Cette convention (comme l'ancienne) s'inscrit dans une démarche globale en faveur du développement durable, qui a fait l'objet d'une convention « Programme Energie Alsace » entre la Région Alsace et le groupe EDF signée le 23 janvier 2012, et portant sur 16 M€ de subvention.

Les engagements spécifiques d'EDF et ES dans le cadre de la convention portent sur la réhabilitation à un niveau BBC (bâtiment basse consommation) du parc immobilier où intervient le Conseil Départemental du Bas-Rhin, afin notamment de lutter contre la précarité énergétique et sur le développement d'équipements innovants en lien avec l'énergie.

L'aide financière du groupe EDF et ES Énergies Strasbourg sur ces programmes est de 1 060 000 €.

Le Département doit donc valider l'inscription d'opérations de réhabilitation du bâti existant ou de constructions innovantes dans le partenariat avec ES et EDF.

Dans le cadre d'un dispositif de R.H.I. (Résorption de l'Habitat Insalubre) à Kaltenhouse, le bailleur social OPUS 67 a lancé la construction de 23 logements en prêt locatif aidé d'intégration pour que les ménages puissent accéder à un relogement définitif.

Cette grande opération s'inscrit dans un partenariat local dense : Commune, Conseil Départemental du Bas-Rhin, Région Alsace, DDT, Sous-Préfecture, associations, etc. L'association AVA Habitat et Nomadisme est l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de la Commune dans ce projet.

Le bailleur a décidé d'équiper les logements en chauffage électrique. Mais culturellement cette population a pour habitude de se chauffer au bois. Ce combustible a aussi l'avantage d'être plus économique.

Le bailleur a prévu une installation ultérieure de poêles à bois en équipant les logements de conduits d'évacuation de fumées avec des sorties en toiture, ainsi que de détecteurs de fumées et de monoxyde de carbone selon la réglementation en vigueur. Seules la fourniture et pose des poêles ne seront pas prises en charge par le bailleur.

Il s'agit bien dans ce cas de permettre à une population en situation de précarité, de réduire ses charges d'énergie. ES finance cette opération à hauteur de 20 %, pour un montant de 6 292,47 € HT.

Il vous est proposé de valider l'inscription de cette opération à la convention avec ES et EDF.

Le présent dispositif se fonde sur les articles L. 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et L. 312-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'imputer l'opération de fourniture de 23 poêles à bois pour les ménages du terrain dit d'aviation à Kaltenhouse, à la convention de coopération pour le développement durable de l'Alsace, signée entre le Département du

Bas-Rhin, Electricité de Strasbourg (ES) et Electricité de France (EDF), pour un montant de subvention de la part d'ES de 6 292,47 € HT (soit 20% du coût total).

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY